

PROCES VERBAL N°37 COMPETITIONS JEUNES

Réunion du : Jeudi 04.06.2026

A : 13H30

Président de séance : Stéphane BROCCQ

Présents : MME Claire MANTOUX. MRS. Stéphane BROCCQ, Abde EL KHALFIOUI, Youri CHERRAD, Michel UDOVICIC, Jean-Marie TASTEVIN.

Absent excusé: Anthony MARIOTTI

Vu l'absence de MR Denis LASGOUTE, Président de la Commission, les Membres présents nomment M. BROCCQ Stéphane pour exercer la fonction de Présidente pour la séance du jour.

Toutes correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte officielle du club (numéro d'affiliation@occitanie.fr). Seuls les courriels avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (cf article 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des procès-verbaux

La commission approuve le PV N°36 du 28.05.2026.

RETOUR CSR (POUR INFORMATIONS)

U15 D1

Pour la rencontre OI Ales 2/ES Pays Uzès du 10/05/26

Dit évocation ES Pays Uzès FONDEE

Dit match perdu par pénalité pour OI Ales 2 pour en reporter le bénéfice à ES Pays Uzès sur le score de 3/0.

U15D1

Pour la rencontre NIMES GAZELEC/BAGNOLS PONT 2 du 31.05.26

Dit Evocation de ES Pays Uzès NON FONDEE

Confirme le résultat acquis sur le terrain

SAISON 2026/2027

En réponse aux demandes des clubs sur leur préparation de la saison prochaine avec l'intégration nouvelle des championnats Territoires (donnant accès aux futures accessions Régionales), la **commission acte les décisions suivantes :**

- **Création des championnats Territoire Gard-Lozère en catégories U14, U15, U16 et U17.** Ces championnats permettront dorénavant les accès aux championnats régionaux LFO par application générationnelle
- **Pas d'organisation de Championnats Territoires en catégorie U18 et U19.** Cette décision est motivée entre autres par le fait qu'il n'y aura pas d'enjeu d'accession à l'issue de ces championnats. Toutefois, il sera revu l'organisation des championnats U19/U18 Départemental, par la mise en place d'une phase de brassage en début de saison avant la



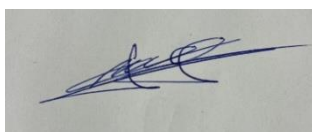
poursuite d'une seconde phase par niveau qui donnera plus d'homogénéité et donc plus de valeurs à ce championnat U19/U18 ;

- **Les championnats territoires U15 à U17 seront composés de 10 équipes. Le championnat U14 pourra lui être composé jusqu'à 12 équipes maximums.**

A savoir que les U14 Territoires seront désignés par les candidatures reçues des Clubs et non retenues pour accéder au U14 régional.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

LE PRESIDENT DE SÉANCE
M BROCC Stéphan



LA SECRETAIRE DE SEANCE
Mme MANTOUX Claire

